

Avis n° 2023/06
relatif à l'accréditation de
l'université de technologie de Belfort-Montbéliard
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

École

Nom :	Université de technologie de Belfort-Montbéliard
Sigle :	UTBM
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur
Académie :	Besançon
Site de l'école :	Sevenans

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/07-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation) :

- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité systèmes industriels (*nouvel intitulé demandé : génie industriel*), en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité informatique, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Franche-Comté
- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique (*nouvel intitulé demandé : mécanique et transports*), en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Franche-Comté
- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique et ergonomie, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité logistique industrielle, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Franche-Comté

L'école demande la fusion des deux diplômes suivants :

- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité énergie, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue (*nouvel intitulé demandé : énergie et génie électrique*)
- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité génie électrique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Franche-Comté (*nouvel intitulé demandé : énergie et génie électrique*)

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'université de technologie de Belfort-Montbéliard ;
- Vu le rapport établi par Fabrice LOSSON (membre de la CTI, rapporteur principal), Fernando LEAL-CALDERON (membre de la CTI et co-rapporteur), Yoan GALLO (expert auprès de la CTI), Siegfried ROUVRAIS (expert auprès de la CTI), Mourad ZGHAL (expert international auprès de la CTI), Léopold TERPEREAU (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 juin 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité génie industriel , <i>(anciennement spécialité systèmes industriels)</i>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité génie industriel , <i>(anciennement spécialité systèmes industriels)</i>	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité informatique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité informatique , en partenariat avec l'ITII Franche-Comté	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité informatique	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique et transports , en partenariat avec l'ITII Franche-Comté, <i>(anciennement spécialité mécanique)</i>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique et transports , en partenariat avec l'ITII Franche-Comté, <i>(anciennement spécialité mécanique)</i>	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique et ergonomie	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique et ergonomie ,	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité logistique industrielle , en partenariat avec l'ITII Franche-Comté	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité logistique industrielle , en partenariat avec l'ITII Franche-Comté	Formation continue	2023	2027-2028	maximale

Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité énergie et génie électrique , (<i>anciennement spécialité énergie</i>)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité énergie et génie électrique , en partenariat avec l'ITII Franche-Comté, (<i>anciennement spécialité génie électrique</i>)	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité énergie et génie électrique , (<i>anciennement spécialité énergie et spécialité génie électrique</i>)	Formation continue	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.
L'école ne met pas en place de contrats de professionnalisation.

La CTI prend acte de la demande d'arrêt des formations suivantes :

- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité énergie, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue ;
- Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité génie électrique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Franche-Comté.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Renforcer l'exposition à la recherche des étudiants, notamment pour les étudiants en FISA ;
- Parachever le travail effectué sur la démarche compétences en l'intégrant pleinement dans les évaluations ;
- Mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux afin de se conformer aux attendus de R&O concernant la part d'enseignements réalisés par des vacataires socio-économiques, avec un accent particulier sur les spécialités génie industriel et logistique industrielle ;
- Relancer la dynamique des évaluations des enseignements par les étudiants : enrichir les indicateurs collectés en accompagnant la communication auprès des enseignants, améliorer les taux de réponses et assurer la boucle de rétroaction auprès des étudiants ;
- Assurer le respect pour tous les étudiants de la mobilité sortante telle que prévue dans les règlements des études ;
- Poursuivre la transition entamée du modèle UV au modèle UE/ECUE et surtout sa traduction plus précise dans les syllabus et dans les règles d'attribution des ECTS ;
- Harmoniser et compléter les infographies produites dans le cadre du suivi de l'insertion professionnelle ;
- Mettre en place un accompagnement renforcé des étudiantes dans leur préparation aux entretiens d'embauche incluant le volet de négociation salariale afin de réduire les écarts constatés en leur défaveur ;
- Fiabiliser, via le système d'information interne, le décompte des heures de projets encadrés de façon à présenter des bilans reflétant la conformité à R&O du volume total d'heures de formations ;
- S'appuyer sur les collectivités territoriales et le milieu industriel pour se redonner des capacités de développement et enrayer la baisse progressive des recrutements d'élèves.

Pour les spécialités informatique, mécanique, mécanique et ergonomie, et logistique industrielle

- Renforcer l'intégration des enjeux DD&RS en s'appuyant sur la dynamique globale lancée par l'école.

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur la recommandation concernant la transition du modèle UV vers le modèle UE/ECUE et sa traduction plus précise dans les syllabus et dans les règles d'attribution des ECTS. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2024**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI, à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité énergie et génie électrique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité génie industriel	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité informatique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique et transports	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité mécanique et ergonomie	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité logistique industrielle	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 juin 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 juillet 2023.

La présidente
Elisabeth CREPON

